

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de : SAINT-ROSAIRE

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

MODIFICATION DE L'HEURE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

AVIS est par les présentes données par la soussignée directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité,

Que le conseil municipal de Saint-Rosaire a, lors de la séance ordinaire du 13 juin 2022 modifié l'heure régulière des séances.

Qu'à compter du 11 juillet 2022 les séances régulières du Conseil municipal vont débiter à **19h00** au Centre Multifonctionnel.

DONNÉ À SAINT-ROSAIRE, ce 16^e jour de juin 2022.



Julie Roberge
Dir. générale et greffière-trésorière